

Si cet email ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#).



*Sospel,
La newsletter de mon village*

Lundi 18 août 2014 - Newsletter n°2

Rythmes scolaires : du changement pour septembre

La commune met en place **les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015**, en concertation avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves, l'Education Nationale. La semaine scolaire passe à 4,5 jours et de nouvelles activités - organisées par la Commune - seront proposées aux enfants en fin de journée.

En quelques mots...

Une nouvelle semaine scolaire de 4,5 jours...

Depuis le 4 janvier 2013, date à laquelle la réforme a été mise en place, le ministère impose aux communes de répartir les 24h de classe sur 9 demi-journées, incluant le mercredi ou le samedi matin.

La journée scolaire doit être inférieure à 6h et la demi-journée, 3h30. Les enfants doivent disposer d'une pause pour le déjeuner de 1h30 minimum.

Des nouvelles activités périscolaires...

La réforme laisse libre choix à la commune de proposer ou non des activités périscolaires en fin de journée, 4 jours/semaine.

Et un rythme allégé pour l'enfant :

A Sospel, à partir de septembre 2014, les journées de classe seront réparties ainsi : les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de **8h30 à 15h30** avec pause méridienne de **11h30 à 13h15** et le mercredi, de **8h30 à 11h30**.

Les **nouvelles activités périscolaires** auront lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **15h45 à 16h30** – avec 15 minutes de transition entre 15h30 et 15h45 pour l'organisation des enfants.

Ces activités seront **organisées par période** : de «vacances à vacances», avec un encadrement réglementaire. Elles ne sont **pas obligatoires** pour les enfants et sont **gratuites**.

De ce fait, les associations qui le peuvent, accueilleront les enfants dès 16h00 afin de permettre le meilleur choix et de raccourcir pour l'enfant, le temps d'absence du domicile.

Il est IMPERATIF d'inscrire vos enfants dès à présent à la garderie, la cantine et les nouvelles activités périscolaires.

Il vous suffit de retirer le dossier en mairie ou de [télécharger sur le site](#) et de le

retourner en mairie **avant le vendredi 22 août** ou par mail : ccas-sospel@wanadoo.fr
- avec l'ensemble des pièces complémentaires.

